

**ARRETÉ DU MAIRE : DM\_004\_2025**

**Prestation réhabilitation thermique - remplacement fenêtre - 21 rue Saint Jean**

Le Maire de la Commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT,

Vu le Code des Marchés Publics sur les marchés à procédure adaptée et notamment l'article 28,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DE\_012\_2020 en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour partie des matières énumérées au dit article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de réaliser des travaux pour une réhabilitation thermique d'une partie des logements sis 21 rue Saint Jean,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le devis du 7 mars 2024 de l'entreprise LOPEZ Isidore et Fils sise à Prades (66) pour un montant de 35 670 € HT soit 42 804 € TTC.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prévus au budget de la commune.

**Article 3 :** Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de Prades
- Madame le Trésorier de Prades
- Affichage sur le site

Fait à Villefranche de Conflent, le 13 février 2025

Le Maire, Patrick LECROQ



Date de transmission de l'acte: 13/02/2025

Date de réception de l'AR: 13/02/2025

066-216602235-DM\_004\_2025-AU

AGEDI